



# ENQUETE PUBLIQUE

---

## Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Mont-Noble porte à la connaissance du public que Madame Isabelle Nançoz, domiciliée à Chalais, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: parcelle 698, Le Zitiouc 5, à Nax

Enseigne: Buvette - restaurant Grand-Paradis

Prestations: vente de mets et de boissons avec/sans alcool à consommer sur place et à l'emporter.

Heures d'ouverture et de fermeture : 9h00 – 22h00

Début de l'activité: 1<sup>er</sup> mai 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours, dès la présente publication.

Mont-Noble, le 12 avril 2019

**L'Administration communale**